



JAAM #7

Jeudi 28 novembre 2024

# Existe-t-il un marché européen de l'assurance ?



Association  
des Assureurs  
Mutualistes

EXISTE-T-IL UN MARCHÉ  
EUROPÉEN DE L'ASSURANCE ?

## L'EUROPE, FREIN ET OPPORTUNITÉ POUR L'ASSURANCE

**L'Association des assureurs mutualistes (AAM) a organisé le 28 novembre, à Paris, sa journée des administrateurs sur le thème : « Existe-t-il un marché européen de l'assurance ? ». Si les contraintes imposées par Bruxelles soumettent les acteurs de l'assurance sur le marché européen à des changements permanents de leur modèle, ces derniers entendent « parler d'une même voix » pour faire reconnaître leurs spécificités.**

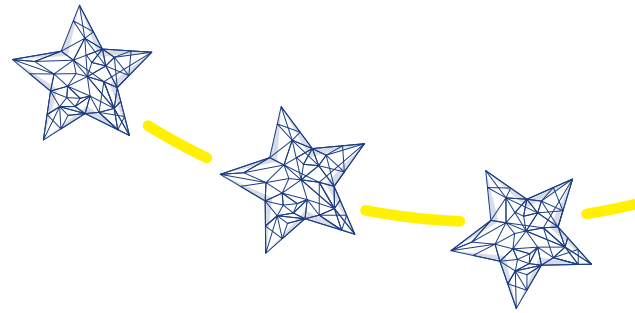
Quelles relations l'Europe entretient-elle avec le secteur de l'assurance ? Comment faire valoir la spécificité des assurances au sein de l'Union ? Comment concilier régulation et liberté d'entreprendre ? Voici quelques-unes des interrogations débattues le 28 novembre, à Paris, lors de la Journée des administrateurs organisée par l'Association des assureurs mutualistes (AAM) sur le thème : « Existe-t-il un marché européen de l'assurance ? ».

Premier constat, réalisé par le président de l'AAM. « Nos activités d'assurance sont désormais façonnées davantage à Bruxelles et Strasbourg qu'à Paris. Les réformes qui touchent notre secteur prennent racine au cœur des institutions européennes », a fait valoir Thierry Martel. Et de citer en exemples la révision de la directive Solvabilité 2 et le Financial Data Access (FIDA). Proposé en juin 2023 par la Commission européenne, FIDA est un nouveau cadre d'accès aux données financières qui permettra à des entreprises, via des tiers de confiance, d'accéder à des données financières, dont celles des assureurs.

Pour avoir une idée quantitative de l'intervention de l'Europe dans ce secteur, il faut écouter William Vidonja, Head of Conduct of Business chez Insurance Europe, Fédération européenne d'assurance et de réassurance. « 80 % des lois et des règles auxquelles les assureurs mutualistes doivent aujourd'hui se conformer proviennent de l'Union européenne ». Autre tendance significative : l'augmentation du volume de législation. Ainsi, en 2012, on recensait 12 textes législatifs relatifs à l'assurance. En 2024, ce nombre est de 70...

Ce n'est pas tout. « Ces 70 textes, qui sont des réglementations ou des directives, sont en quelque sorte la partie visible de l'iceberg. Car il faut ensuite les clarifier puis les transposer dans le droit national. Ces interventions multiplient de fait le nombre de réglementations au niveau européen », explique cet expert.

D'autres causes permettent de saisir cette inflation législative. En premier lieu, l'augmentation du nombre de régulateurs, notamment des directions générales et des autorités de supervision lesquelles « créent du droit ». En second lieu, la volonté politique de chaque Commission de mettre en œuvre son agenda, comme le souligne François Lafarge, enseignant-chercheur à l'Institut national du service public (INSP). Pendant cinq ans, chaque Commission va donc « produire de la norme et fort est de constater que les États membres n'arrivent pas à bloquer ce sur-activisme ».



### Des questionnaires de 14 pages !

Ainsi, l'Europe apparaît comme une instance à rajouter de la norme, au risque d'aboutir à un alourdissement préjudiciable des procédures, même si l'intention initiale peut se justifier. Prenons le cas de la Stratégie d'investissement de détail (RIS, en anglais), proposée en mai 2023. Comme l'explique l'eurodéputée Stéphanie Yon-Courtin, rapporteure du texte de la RIS, l'objectif est de « bâtir l'Europe de l'épargne et de l'investissement », à l'heure où les financements publics sont insuffisants pour faire face aux défis de la transition écologique, de l'évolution démographique (et donc de la problématique des retraites), ou encore de la révolution numérique.

Ainsi, la finalité de la Commission est d'inciter les citoyens européens à investir dans les marchés de capitaux, et donc à souscrire des produits d'assurance et d'épargne. La RIS « sera le fil conducteur des instances européennes pendant cinq ans », assure Stéphanie Yon-Courtin.

Mais sa mise en œuvre actuelle menace l'atteinte de cet objectif. « Alors que l'on attendait des simplifications de la part de la Commission en termes d'accès des consommateurs aux conseils et aux produits d'investissement, on voit se réaliser l'inverse. En effet, les règles proposées par Bruxelles vont rendre ces accès beaucoup plus compliqués qu'aujourd'hui. En guise d'illustration, il faut savoir que les questionnaires que les distributeurs devront soumettre aux consommateurs feront plus de 14 pages ! Les distributeurs seront également forcés de remettre aux consommateurs plus de 350 types d'informations sur la base du droit européen ! Il va sans dire que tout cela est particulièrement dissuasif pour les citoyens », regrette William Vidonja.



80% des lois et des règles  
auxquelles les assureurs  
mutualistes doivent aujourd'hui  
se conformer proviennent  
de l'Union européenne.



EXISTE-T-IL UN MARCHÉ  
EUROPÉEN DE L'ASSURANCE ?

# L'EUROPE, FREIN ET OPPORTUNITÉ POUR L'ASSURANCE

## Assimilation de l'assurance au secteur financier

La sur-régulation n'est pas l'une des seules caractéristiques du fonctionnement de l'Union européenne. Dans un autre registre, Bruxelles passe parfois outre les prérogatives de ses États membres. Ainsi, a déploré Thierry Martel, le principe de subsidiarité n'est pas toujours respecté. « *Trop souvent, les décisions sont centralisées, éloignant les institutions des réalités locales. L'EIOPA [Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, ndlr], par exemple, cherche à intervenir directement, réduisant le rôle des régulateurs nationaux* ». Tout aussi délétaire, l'assimilation de l'assurance au secteur financier. « *Les réglementations sont pensées pour les banques. Elles sont inadaptées à nos spécificités, freinant innovation et compétitivité* », juge Thierry Martel.

De surcroît, la volonté de la Commission de miser sur la concurrence pour obtenir une baisse des prix n'est pas sans effets pervers, au détriment des plus modestes. FIDA, par exemple, obligera les assureurs à fournir les données de leurs clients et produits à des parties tierces, comme d'autres assureurs ou insuretechs, qu'ils soient installés en Europe ou hors de l'Union. Cette initiative de la Commission, en cours de discussion, n'est pas exempt de risque de démutualisation du marché de l'assurance. En effet, les Gafam ou les Big tech chinoises pourraient avoir la tentation de segmenter le marché pour ne conserver que les « bons » risques.

## Mêmes normes pour 27 marchés différents

Dans ce contexte, comment passer d'une « *Europe des contraintes* » à une « *Europe des opportunités* », selon les expressions de Thierry Martel ? En d'autres termes, quels sont les leviers à actionner pour que l'Europe de l'assurance devienne une réalité ? Tout d'abord, stopper l'inflation réglementaire actuelle. C'est d'ailleurs l'une des recommandations du rapport de Mario Draghi sur la compétitivité européenne, remis en septembre 2024 à la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen. Cet ancien président de la Banque centrale européenne (BCE) juge nécessaire une simplification administrative, et appelle à la création d'un commissaire européen à la simplification.

« *La sur-régulation actuelle est un frein. Tout récemment, on sent bien une inflexion de la Commission d'aller vers plus de simplification, il faudra poursuivre en ce sens* », estime Nicolas Gomart, directeur général du groupe Matmut.

Un frein et aussi un coût. « *Pour une PME de l'assurance, comme le groupe Relyens qui comprend 1200 personnes, il faut des équipes disproportionnées pour gérer la conformité* », fait valoir Dominique Godet, directeur général du groupe Relyens. Avec une difficulté supplémentaire pour un acteur souhaitant s'investir en Europe : la disparité de transposition des directives européennes selon les pays, ce qui impose de devoir s'adapter à législation de chaque État. « *Cette situation est source de lourdeur et d'incohérence. Je prendrai l'exemple de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive, ndlr) qui n'est pas*

*transposée dans 17 pays, dont l'Allemagne, alors qu'en France, nous avons accéléré cette transposition* », note Florence Lustman, présidente de France Assureurs.

## « Parler d'une même voix »

Pour promouvoir une Europe de l'assurance, c'est au niveau politique qu'il convient d'agir. « *Il est nécessaire de parler d'une même voix* », assure Evelyne Massé, première secrétaire adjointe de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). L'histoire est d'ailleurs en marche, car, comme l'a souligné Florence Lustman, si l'Europe de l'assurance est encore à construire, l'Europe des assureurs est une réalité.

« *France Assureurs a de multiples relations avec d'autres assureurs européens afin d'être plus actif pour peser auprès de Bruxelles. Par ailleurs, nos assureurs français sont présents dans les travaux d'Insurance Europe. Je constate une volonté commune de peser plus fort sur les décisions européennes, car, comme il a été dit, les textes impactant les activités d'assurance émanent de nombreuses directions générales de la Commission européenne. Or, celles-ci ne comprennent rien à l'assurance et leurs décisions heurtent nos business-models. Il est donc nécessaire d'agir en commun pour défendre nos spécificités, et je dirai pour notre survie* ».

La sur-régulation actuelle  
est un frein.

Autre voie, celle des produits, sachant que les assureurs évoluent dans un contexte particulier résumé par Nicolas Gomart. « *27 pays au sein de l'Union, ce sont 27 marchés nationaux différents mais assujettis aux mêmes normes* ». Certes, répond Evelyne Massé, si les besoins diffèrent d'un État à un autre, rien n'empêche un assureur français de proposer son offre. « *C'est pour cette raison qu'a été créé le passeport européen, qui permet à un organisme agréé en France de développer ses activités dans un autre État membre* », a-t-elle expliqué.

« *Notre matière première, c'est le risque, et le risque n'a pas de frontière. Lors de la pandémie du Covid, nous avons accompagné les systèmes de santé italien, espagnol et français en apportant des réponses qui étaient peu ou prou identiques car le risque était le même. Par ailleurs, Relyens met en relation les acteurs de la santé en Europe pour engager une réflexion commune sur le risque. C'est ainsi que nous participons à la construction de l'Europe, non par les instances bruxelloises, mais par la base* », explique Dominique Godet.

EXISTE-T-IL UN MARCHÉ  
EUROPÉEN DE L'ASSURANCE ?

## EUROPE : UN MOMENT PARADOXAL

**Le secrétaire général des affaires européennes et conseiller Europe du Premier ministre, Emmanuel Puisais-Jauvin, a exposé les évolutions de l'Union et les défis auxquels l'Europe doit faire face.**

En 2024, l'Union européenne se situe à un moment de son histoire qu'Emmanuel Puisais-Jauvin, secrétaire général des affaires européennes (SGAE), qualifie de « *paradoxe* ». « *D'un côté, explique le conseiller Europe auprès du Premier ministre, l'Union a énormément évolué au cours des dernières années, et pour autant les défis sont colossaux en début de mandature* ».

Parmi les évolutions majeures, une accélération des prises de décision. « *Si on avait dit il y a cinq ans, que l'Union européenne mutualiserait l'achat de vaccins contre le Covid, pour le bénéfice de tous les Européens, cela, je pense, aurait suscité beaucoup de scepticisme. Par ailleurs, pour la première fois de son histoire, l'Europe a organisé le premier emprunt commun, dans le cadre du plan de relance, à hauteur de 800 milliards d'euros. On aurait pu en douter, on l'a fait!* », fait-il valoir. Dans un autre registre, Emmanuel Puisais-Jauvin rappelle qu'il n'a pas fallu « *plus de trois jours* » à l'Union pour décider de financer des armes létales au bénéfice de l'armée ukrainienne.

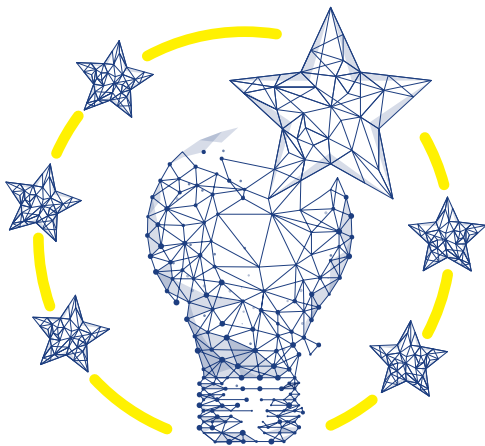
Seconde évolution notable : la volonté des États membres de sortir de la dépendance dans des domaines stratégiques. Ainsi, le Conseil européen réuni en novembre 2022 à Versailles « *a permis de lister des domaines clés comme la santé, l'agriculture, l'énergie* ».

### « Attention à la passion de la norme ! »

Dans le même temps, les défis à venir sont considérables. Outre l'Ukraine, en matière de compétitivité, Emmanuel Puisais-Jauvin appelle à un « *sursaut européen* ». « *Nous sommes dans une situation critique. Le rapport Draghi dresse un constat sévère mais juste. Il y a 30 % d'écart de croissance entre l'Union européenne et les États-Unis, et cela doit nous interpeller. C'est pourquoi les enjeux industriels ont été placés au cœur de l'agenda européen* ».

Autre impératif : le besoin d'un « *choc de simplification* ». Pour le conseiller Europe, ce n'est pas la norme en tant que telle qui est « *condamnée* » puisqu'elle peut avoir une valeur protectrice. Pour autant, met-il en garde, « *attention à la passion de la norme ! Sans la norme, la technologie est aveugle, mais sans la technologie, la norme est impuissante. C'est vrai pour tous les domaines* ». Dès lors, propose Emmanuel Puisais-Jauvin, « *il faut revisiter les normes adoptées et être vigilant sur les normes en cours de négociation* ».

Et enfin, en la matière, s'interroger sur la production de nouvelles normes. « *Il faut revenir aux principes de base du Traité de l'Union européenne comme la subsidiarité et la proportionnalité. On a parfois le sentiment que ces principes ne sont pas complètement respectés. La subsidiarité nécessite de s'interroger s'il faut une intervention au niveau européen et la proportionnalité est de savoir si les moyens prévus pour atteindre un objectif n'excèdent pas trop l'objectif fixé* ».



*Le Conseil européen a permis de lister  
des domaines clés comme  
la santé, l'agriculture, l'énergie.*



EXISTE-T-IL UN MARCHÉ  
EUROPÉEN DE L'ASSURANCE ?

## LE CITOYEN EUROPÉEN : UN ÊTRE EN PUISSANCE

**Pour Jean-Daniel Lévy, directeur délégué de Harris Interactive France, les préoccupations communes des populations des États membres peuvent être le prélude de l'émergence d'une identité européenne. « Dans plusieurs générations », estime-t-il.**

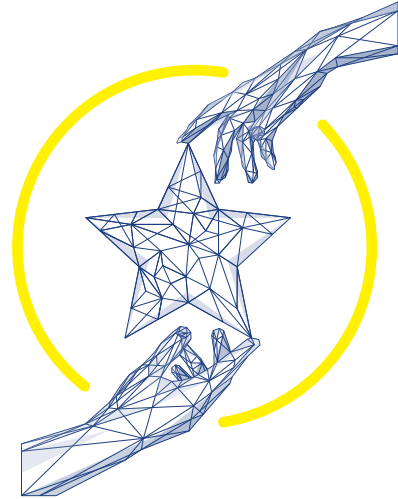
Un marché unique de l'assurance en Europe supposerait l'existence d'un consommateur européen, et par la même d'un citoyen européen. Mais quels rapports actuels les citoyens entretiennent-ils avec l'Europe ? Trois constats émergent.

Premier constat : l'image de l'Europe s'améliore progressivement. « Nos différents sondages montrent une progression tendancielle plutôt positive de l'Europe », indique Jean-Daniel Lévy, directeur délégué de Harris Interactive France. Toutefois, les 40 dernières années sont marquées par des moments d'adhésion ou de rejet. « Dans les années 80, début 90, l'adhésion à l'Union européenne était forte. À cette époque, on pensait que l'Europe, c'était la France et donc qu'elle pourrait diffuser au-delà de nos frontières, nos valeurs, nos manières de faire... », souligne-t-il. Premier point bascule : 2004 avec l'élargissement de l'Union à dix nouveaux pays. « Les citoyens ont eu le sentiment que le barycentre de l'Europe n'était plus le couple franco-allemand mais s'éloignait vers l'Est ». Un an plus tard, c'est le « non » qui l'emporte, en France, au moment du référendum sur le traité constitutionnel de l'Europe.

Deuxième constat : l'Europe n'est toujours pas identifiée comme un acteur de recours pour les citoyens. À titre d'exemple, lors des actions des agriculteurs contre l'accord de libre-échange entre l'Union et le Mercosur (Marché commun du Sud), les manifestants en appelaient directement aux autorités françaises pour s'opposer à ce texte.

Troisième constat : en dépit des différences entre les peuples, des convergences émergent. « Dans nos enquêtes d'opinion auprès des populations des 27 États membres, on relève un nombre de similitudes. Ainsi, la question du pouvoir d'achat est commune à l'ensemble des pays européens, et fait marquant, traverse l'ensemble des catégories sociales et pas uniquement les plus modestes. Autre exemple : la question migratoire. Elle était majeure dans les pays à l'Est de l'Europe et aujourd'hui elle s'étend dans les pays à l'Ouest de l'Europe », explique Jean-Daniel Lévy.

En conclusion, le citoyen européen existe mais en puissance. Et il faudra certainement, estime-t-il, « plusieurs générations pour voir émerger une identité européenne ».



*Dans les années 80, début 90, l'adhésion à l'Union européenne était forte. À cette époque, on pensait que l'Europe, c'était la France et donc qu'elle pourrait diffuser au-delà de nos frontières, nos valeurs, nos manières de faire...*

